

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 532-11 ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale, et notamment son article 24 ;

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 15 septembre 2023, sont désignés pour exercer, dans le ressort du tribunal administratif d'Orléans, les fonctions de président de la commission consultative paritaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale siégeant au tant que conseil de discipline :

Dans le département du CHER :

- En qualité de *titulaire* : Mme Marie-Sylvie DÉsirÉ-FOURRÉ, présidente honoraire.
- En qualité de *suppléant* : M. Jean-Luc JAOSIDY, premier conseiller.

Dans le département d'EURE-et-LOIR :

- En qualité de *titulaire* : Mme Armelle BEST-de GAND, première conseillère.
- En qualité de *suppléante* : Mme Anne-Laure PAJOT, conseillère.

Dans le département d'INDRE-et-LOIRE :

- En qualité de *titulaire* : Mme Héléne LE TOULLEC, première conseillère.
- En qualité de *suppléante* : Mme Héléne DEFRANC-DOUSSET, première conseillère.

Dans le département de LOIR-et-CHER :

- En qualité de *titulaire* : Mme Marie-Sylvie DÉsirÉ-FOURRÉ, présidente honoraire.
- En qualité de *suppléant* : M. Stéphane LARDENNOIS, premier conseiller.

Dans le département du LOIRET :

- En qualité de *titulaire* : Mme Patricia ROUAULT-CHALIER, présidente.
- En qualité de *suppléants* : Mme Séverine DUMAND, première conseillère.
M. Virgile NEHRING, conseiller.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux présidents des centres de gestion de la fonction publique territoriale des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret, ainsi qu'aux magistrats concernés.

Article 3: Les présidents des centres de gestion mentionnés à l'article 2 assureront la publicité de la présente décision par voie d'affichage dans leurs locaux et en adresseront une ampliation à chacune des collectivités territoriales de leur ressort non affiliées au centre de gestion.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2023

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left and a horizontal stroke on the right that curves upwards at the end.

Benoist GUÉVEL